

- Mercredi 16 août 2017 de 9h à 12h (début d'enquête publique).
- Jeudi 24 août 2017 de 9h à 12h
- Samedi 2 septembre 2017 de 9h à 12h
- Samedi 9 septembre 2017 de 9h à 12h
- Mercredi 13 septembre 2017 de 14h à 17h
- Lundi 18 septembre 2017 de 14 h à 17h (fin d'enquête publique).

**Article 7.** A l'expiration du délai de l'enquête défini au Lundi 18 septembre 2017 à 17H00, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur avec le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de la communauté de communes le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

**Article 8.** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de Tarn-et-Garonne et au Président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et au siège de la communauté de communes et mis en ligne sur le site internet de la commune et de la préfecture de Tarn-et-Garonne pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

**Article 9.** A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera, par délibération, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire-enquêteur.

**Article 10.** Toute information complémentaire sur le projet peut être demandée auprès de Madame Laure BOFFA, responsable du Pôle Aménagement de la Communauté de Communes Terres des Confluences par courrier à l'adresse suivante : 2006 route de Moissac BP 50046 82102 CASTELSARRASIN ou par mail à l'adresse suivante : [l.boffa@terresdesconfluences.fr](mailto:l.boffa@terresdesconfluences.fr).

**Article 11** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelsarrasin le 27 juillet 2017

Le Président,

Bernard GARUY



## **ANNEXES COMMUNES A L'ENQUÊTE CONJOINTE.**

- Ordonnance de désignation du CE du TA de Toulouse.
- Arrêté CCTC de prescription de l'enquête publique conjointe.
- Mesures de Publicité de l'enquête publique conjointe.
- Certificats d'affichage de l'enquête publique conjointe.

## **ANNEXE du PLU.**

- Délibération n°06/2014 du 30 mai 2014 de Castelsarrasin.

## **ANNEXES du Déplacement VC 92 de Redon.**

- Délibération n°05/2017 du 10 mai 2017 de Castelsarrasin.
- Tableau de l'état parcellaire.
- Plan de situation.
- Thématique propriétaires état avant échange.
- Thématique propriétaires état après échange.

## **ANNEXES du PDA des Monuments Historiques.**

- Délibération n° 05/2017-3 du 10 mai 2017 de Castelsarrasin.
- = Plan du Périmètre délimité des Abords des Monuments historiques.
- = Emprise des rayons de Protection des Monuments Historiques et des Sites Inscrits.







## ANNONCES LÉGALES

**MBE TARN ET GARONNE**  
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros  
Siège social : 35B Avenue Victor Hugo, 82200 MOISSAC  
300 188 653 RCS MONTAUBAN  
Aux termes d'une décision de l'assemblée unique en date du 7 juillet 2017

Monsieur Jean-Yves LAMARCHE, demeurant 1190 avenue Joseph Amoureux, 47000 AGEN a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Muriel CORREIA, démissionnaire ce même jour.

POUR AVIS  
Le Président

**CABINET MOULIS**  
Société par actions simplifiée au capital de 310 000 euros  
Siège social : 42 Avenue Victor Hugo, 82200 MOISSAC  
382 367 268 RCS MONTAUBAN  
Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'assemblée unique en date du 07 juillet 2017, il résulte que

Monsieur Jean-Yves LAMARCHE, demeurant 1190 Avenue Joseph Amoureux, 47000 AGEN a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Muriel CORREIA, démissionnaire ce même jour.

POUR AVIS  
Le Président

**EVEIL DES SENS**  
Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros  
Siège social : 16 avenue du Marché-LECLERC  
82100 CASTELSARRASIN531  
619 187 RCS MONTAUBAN  
TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Par décision du 30 juin 2017, la société Undo, associée unique de la société EVEIL DES SENS, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de MONTAUBAN.

Pour avis - La Gérance.



AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 26/07/2017, l'assemblée unique de la

**SAS PREV'4 PRO**  
au capital de 10 000 euros, ayant son siège social, 2919 Chemin Peyrat, 82290 LA VILLEDIEU DU TEMPLE, immatriculée 792581 233 RCS MONTAUBAN, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 26/07/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Guilhermo MACHADO DASILVA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 2919 Chemin Peyrat, 82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN, en annexe au RCS.

**ERIC LEBON TP & FILS**  
Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros Siège social : Domaine des Brettes, 82700 ESCATALENS  
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ESCATALENS du 24 juillet 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : ERIC LEBON TP & FILS  
Siège social : Domaine des Brettes, 82700 ESCATALENS  
Objet social : Entreprise de terrassement, assainissement et de travaux publics  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce des sociétés  
Capital social : 100 euros  
Gérance : Monsieur ERIC LEBON, demeurant Domaine les Brettes 82700 ESCATALENS et Madame SONIA LEBON née TARARA, demeurant Domaine les Brettes 82700 ESCATALENS  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN.

Pour avis La Gérance.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cordes-Tolosannes

Par arrêté n° 31/2017 en date du 27 juillet 2017, le président de la communauté de communes Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Cordes-Tolosannes.

A cet effet, Monsieur GAURAN, ingénieur en chef des TPE a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cordes-Tolosannes du 18 août 2017 au 18 septembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La modification a pour objet :  
Suppression des zones Nbt1  
Possibilité de construction d'annexes et d'extension pour les constructions d'habitation existantes en zones N et A  
Modification de l'article 5 des dispositions générales et des articles A2 et A10

Le président de la communauté de communes est la personne responsable du plan auprès de qui toute information peut être demandée.

L'ensemble du dossier est consultable :  
- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture :  
Lundi et mercredi de 9h00 à 12h00  
Vendredi de 14h00 à 18h00  
- par voie dématérialisée, sur le site internet de la commune de Cordes-Tolosannes et de la préfecture de Tarn-et-Garonne : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/>

Un poste informatique est mis à disposition, à cet effet, à la mairie de Cordes-Tolosannes aux jours et horaires d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Cordes-Tolosannes :  
Lundi 18 août 2017 de 9 h00 à 12 h00  
Mardi 29 août 2017 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 8 septembre 2017 14h00 à 18h00  
Lundi 18 septembre 2017 de 9h00 à 12h00

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier, et/ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de communes Terres des Confluences, 2006 route de Moissac, BP50046 82102 CASTELSARRASIN CEDEX ou à l'adresse mail suivante : [plurcordestolosannes@terresdesconfluences.fr](mailto:plurcordestolosannes@terresdesconfluences.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes Terres des Confluences et disponibles sur le site de la commune et de la préfecture de Tarn-et-Garonne pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, en s'adressant à la communauté de communes Terres des Confluences.

A l'issue de l'enquête publique, le

conseil communautaire approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire-enquêteur.

Le Président  
Bernard GARGUY



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques  
Déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon »

Par arrêté n° 26/2017 en date du 27 juillet 2017, le président de la communauté de communes Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) et le projet de déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon »

M. Jean-Marie WILMART exerçant la profession d'ingénieur conseil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président de la communauté de communes Terres des Confluences.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Castelsarrasin du 16 août 2017 au 18 septembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune/communauté de communes, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Les objectifs poursuivis sont :  
Définir et affirmer les axes de l'aménagement du territoire de la Communauté s'inscrivant dans un renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, une reconstruction des espaces urbanisés, en lien avec l'analyse de capacité de densification et de mutation des espaces bâtis et de l'analyse de consommation foncière.

Intégrer les plates d'action de l'étude sur la redynamisation du centre-ville afin de promouvoir son attractivité en terme de tourisme, activité, qualité de vie et architecturale.

Maîtriser et recentrer l'urbanisation autour des activités, services, pôles urbains existants (centre-ville, Courbeil, Gandolou) et les hameaux existants (Saint-Martin et Cloutiers) et équipements existants en capacité ou à renforcer.  
Préciser les secteurs d'évolution économique et les moyens d'assurer leur attractivité, en maintenant l'équilibre entre les commerces du centre-ville et les zones d'activité (Barres, Fleury, Terre Blanche, le Chantre, Arlet et Marchés).  
Préserver et mettre en valeur son patrimoine naturel, paysager et bâti en préservant et valorisant la qualité paysagère ainsi que les trames vertes et bleues, supports de la biodiversité qui composent le territoire de la Commune, de même que, les ressources naturelles en respectant la compatibilité avec les documents supra-communaux tels que le SRCE Midi-Pyrénées et le SDAGE Adour Garonne.

Soutenir le développement touristique en diversifiant l'offre d'hébergement et en mettant en valeur la richesse du patrimoine historique, en préservant et valorisant les éléments remarquables présents sur la Commune, notamment, à travers leur identification et leur accessibilité.

Protéger les espaces agricoles et naturels en fixant clairement et à long terme leur devenir : en veillant à ne pas créer d'endaves agricoles, en limitant le mitage, en soutenant et maintenant les filières locales et en permettant d'y développer des activités complémentaires, en préservant les espaces agricoles périurbain tout en limitant les conflits d'usage.

Intégrer les plates d'action définies dans le plan de circulation, en cours d'élaboration, notamment en favorisant les modes de déplacements durables, notamment par des mobilités douces (utiliser le canal latéral comme élément central de maillage des modes actifs sur la Commune, et en favorisant une urbanisation compatible reliant les principaux pôles générateurs de déplacement en ville (gare, écoles, services publics...)).

Intégrer les enjeux définis dans le cadre du projet de territoire communautaire en acquiesçant, notamment, la liaison Castelsarrasin-Moissac. Intégrer les évolutions juridiques récentes en intégrant les objectifs de développement durable, le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, et les dispositions du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

Le dossier de PLU comprend une évaluation environnementale, un dossier comprenant les Informations Environnementales. Y est joint l'avis émis par M. le Président de la Communauté de communes Terres des Confluences aux articles L 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement et à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et en application de l'article L621-30-1 du Code du Patrimoine relatif à la protection des abords des monuments historiques inscrits ou classés, l'Architecte des Bâtiments de France, chef de du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (S.T.A.P) de Tarn-et-Garonne, propose de mettre en place de nouvelles délimitations de périmètres de protection des monuments, en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres.

Le projet de nouveau périmètre a été délimité en collaboration avec la commune, la communauté de communes et le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine.

L'étude réalisée par le S.T.A.P aboutit à une proposition :  
Suppression pure et simple de l'emprise des 500 mètres  
Délimitation d'un P.D.A

Le PDA proposé répond aux principes généraux suivants :  
Maintenir la protection sur le centre historique de la ville ancienne et ses faubourgs du XIXème et début du XXème siècle ;  
Élargir la protection vers le nord-ouest pour englober l'ensemble du bâti XIXème et début du XXème qui participe à la préservation et la mise en valeur du centre ancien et forme un ensemble cohérent avec les monuments historiques de la ville.  
Prolonger le périmètre vers la sud-est afin d'englober le bâti du XVIIIème (hôpital), XIXème et début du XXème qui participent pleinement à la qualité du lieu et à la mise en valeur des abords des monuments ;  
Préserver et mettre en valeur les principaux abords à la ville (côtés nord et sud par la RD613)  
Exclure les secteurs des faubourgs constitués par de l'habitat récent (deuxième moitié du XXème siècle) sans valeur patrimoniale.

Le projet de déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon » consiste à déplacer la voie par voie d'échanges et cession de parcelles entre la com

mune de Castelsarrasin et des propriétaires afin de rendre praticable la voie communale et ainsi permettre une liaison entre la voie communale n°48 et la route de Saint-Martin à l'Ouest. Cette voie pourra être utilisée pour la desserte des hameaux et aussi par les camions de ramassage des ordures ménagères.

M. le Président de la communauté de communes est la personne responsable du plan auprès de qui toute information peut être demandée.

L'ensemble du dossier est consultable :  
- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
- par voie dématérialisée, sur le site internet de la ville de Castelsarrasin et sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/>

Un poste informatique est mis à disposition du public à cet effet, à l'accueil de la mairie de Castelsarrasin pour consultation des dossiers aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Castelsarrasin :  
Mercredi 16 août 2017 de 9h à 12h (début d'enquête)  
Jeudi 24 août 2017 de 9h à 12h  
Samedi 2 septembre 2017 de 9h à 12h  
Samedi 9 septembre 2017 de 9h à 12h  
Mercredi 13 septembre 2017 de 14h à 17h  
Lundi 18 septembre 2017 de 14 h à 17h (fin d'enquête).

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur, de telle sorte qu'elle lui parvienne avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Communauté de communes Terres des Confluences, 2006 route de Moissac, BP50046 82102 CASTELSARRASIN CEDEX

ou à l'adresse mail suivante : [HYPERLINKmailto:plurcordestolosannes@terresdesconfluences.fr](mailto:HYPERLINKmailto:plurcordestolosannes@terresdesconfluences.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes Terres des Confluences et disponibles sur le site internet de la commune et de la préfecture de Tarn-et-Garonne pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la communauté de communes de Terres des Confluences dès la publication de l'arrêt d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera, par délibération, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis par le public et des observations du commissaire-enquêteur.

Le Président,  
Bernard GARGUY

Officiers ministériels  
Notaires - Avocats - Experts comptables

Par arrêté préfectoral

le Petit Journal est habilité à publier les annonces légales

dans les départements suivants :  
Tarn-et-Garonne - Haute-Garonne  
Aude - Gers - Lot - Ariège  
Pyrénées-Orientales - Hérault  
Hautes-Pyrénées - Lot-et-Garonne

Un seul service d'annonces légales  
Tél. 05 63 20 80 00  
Fax 05 63 20 80 01



# ECONOMIE

## LA VIE ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT



### SERIEUX - ET COMPÉTENCE

Pour la publication de vos annonces légales, simplifiez vos démarches en appelant le **05 63 20 80 02** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Notre journal vous propose d'établir rapidement un devis avant toute publication. Transmettez votre texte à [legale@lepetitjournal.net](mailto:legale@lepetitjournal.net)



**TERRES des CONFLUENCES**  
COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
Projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques  
Déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon »

Par arrêté n° 26/2017 en date du 27 juillet 2017, le président de la communauté de communes Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) et le projet de déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon ».

M. Jean-Marie WILMART exerçant la profession d'ingénieur conseil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Toulouse. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Castelsarrasin du 16 août 2017 au 18 septembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune/communauté de communes, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme. Les objectifs poursuivis sont :

Définir et affirmer les axes de l'aménagement du territoire de la Commune s'inscrivant dans un renouvellement urbain, un développement des espaces urbanisés, en lien avec l'analyse de capacité de densification et de mutation des espaces bâtis et de l'analyse de consommation foncière.

Intégrer les pistes d'action de l'étude sur la redynamisation du centre-ville afin de promouvoir son attractivité en terme de tourisme, activité, qualité de vie et architecturale. Maîtriser et recentrer l'urbanisation autour des activités, services, pôles urbains existants (centre-ville, Courbiou, Gandolou) et les hameaux existants (Saint-Martin et Cloutiers) et équipements existants en capacité ou à renforcer.

Préciser les secteurs d'évolution économique et les moyens d'assurer leur attractivité, en maintenant l'équilibre entre les commerces du centre-ville et les zones d'activité (Barres, Fleury, Terre Blanche, le Chantre, Artel et Marchès).

Préserver et mettre en valeur son patrimoine naturel, paysager et bâti : en préservant et valorisant la qualité paysagère ainsi que les trames vertes et bleues, supports de la biodiversité qui composent le territoire de la Commune, de même que les ressources naturelles en respectant la compatibilité avec les documents supra-communaux, tels que le SRCE Midi-Pyrénées et le SDAGE Adour Garonne.

Soutenir le développement touristique en diversifiant l'offre d'hébergement et en mettant en valeur la richesse du patrimoine historique, en préservant et valorisant les éléments remarquables présents sur la Commune, notamment, à travers, leur identification et leur accessibilité.

Protéger les espaces agricoles et naturels en fixant clairement et à long terme leur devenir, en veillant à ne pas créer d'enclaves agricoles, en limitant le mitage, en soutenant et maintenant les filières locales et en permettant d'y développer des activités complémentaires, en préservant les espaces agricoles périurbain tout en limitant les conflits d'usage.

Intégrer les pistes d'action définies dans le plan de circulation, en cours d'élaboration, notamment en favorisant les modes de déplacements durables, notamment, par des mobilités douces utilisant le canal latéral comme élément central de maillage des modes actifs sur la Commune, et en favorisant une urbanisation compatible reliant les principaux pôles générateurs de déplacement en ville (gare, écoles, services publics...).

Intégrer les enjeux définis dans le cadre du projet de territoire communautaire en requalifiant, notamment, la liaison Castelsarrasin-Moissac.

Intégrer les évolutions juridiques de développement durable, le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, et les dispositions du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015. Le dossier de PLU comprend une évaluation environnementale, un dossier comprenant les informations environnementales. Y est joint l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement et l'article L 104-6 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme et en application de l'article L621-30-1 du Code du Patrimoine relatif à la pro-

tection des abords des monuments historiques inscrits ou classés, l'Architecte des Bâtiments de France, chef de Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (S.T.A.P) de Tarn-et-Garonne, propose de mettre en place de nouvelles délimitations de périmètres de protection des monuments, en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres.

Le projet de nouveau périmètre a été délimité en collaboration avec la commune, la communauté de communes et le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine.

L'étude réalisée par le S.T.A.P aboutit à une proposition : Suppression pure et simple de l'emprise des 500 mètres Délimitation d'un P.D.A

Le PDA proposé répond aux principes généraux suivants : Maintenir la protection sur le centre historique de la ville ancienne et ses faubourgs du XIXème et début du XXème siècle ;

Élargir la protection vers le nord-ouest pour englober l'ensemble du bâti XIXème et début du XXème qui participe à la préservation et la mise en valeur du centre ancien et forme monuments historiques de la ville

Prolonger le périmètre vers le sud-est afin d'englober le bâti du XVIIIème (hôpital), XIXème et début XXème qui participe pleinement à la qualité du lieu et à la mise en valeur des abords des monuments ;

Préserver et mettre en valeur les principes de l'habitat récent (deuxième moitié du XXème siècle) sans valeur patrimoniale.

Le projet de déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon » consiste à déplacer la voie par voie d'échanges et cession de parcelles entre la commune de Castelsarrasin et des propriétaires afin de rendre praticable la voie communale et ainsi permettre une liaison entre la voie communale n°46 et la route de Saint-Martin à l'Ouest. Cette voirie pourra être utilisée pour la desserte des hameaux et aussi par les camions de ramassage des ordures ménagères.

M. président de la communauté de communes est la personne responsable du plan auprès de qui toute information peut être demandée.

L'ensemble du dossier est consultable :

- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

- par voie dématérialisée, sur le site internet de la ville de Castelsarrasin et sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne :

HYPERLINK "http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/"

Un poste informatique est mis à disposition du public à cet effet, à l'accueil de la mairie de Castelsarrasin pour consultation des dossiers aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Castelsarrasin : Mercredi 16 août 2017 de 9h à 12h (début d'enquête). Jeudi 24 août 2017 de 9h à 12h

Samedi 2 septembre 2017 de 9h à 12h

Samedi 9 septembre 2017 de 9h à 12h

Mercredi 13 septembre 2017 de 14h à 17h

Lundi 18 septembre 2017 de 14h à 17h (fin d'enquête).

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur, de telle sorte qu'elles lui parviennent avant la clôture de l'enquête. Commissaire enquêteur, Communauté de communes Terres des Confluences, 2006 route de Moissac, BP50046 82102 CASTELSARRASIN CEDEX ou à l'adresse mail suivante : [plucastel@terresdesconfluences.fr](mailto:plucastel@terresdesconfluences.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes Terres des Confluences et disponibles sur le site internet de la commune et de la préfecture de Tarn-et-Garonne pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en

s'adressant à la communauté de communes de Terres des Confluences dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera, par délibération, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis par le public et des observations du commissaire-enquêteur.

Le Président, Bernard GARGUY



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU TARN-ET-GARONNE  
AVIS DE PUBLICATION DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Avis de publication des arrêtés préfectoraux déclinant le nouveau dispositif zonal de gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant, applicable sur le territoire de la zone de défense et de sécurité Sud (PACA - Occitanie)

L'arrêté préfectoral zonal n°R76-2017-0620-001 du 20 juin 2017 précise la mise en œuvre du nouveau dispositif d'information et d'alerte en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant sur les dix-neuf départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Il est décliné au niveau du département de Tarn-et-Garonne par l'arrêté préfectoral n°82-2017-07-28-006.

Le présent rapport au nouveau cadre réglementaire national (arrêté ministériel du 7 avril 2016 modifié) et permet d'agir plus efficacement contre les pics de pollution de l'air aux particules, au dioxyde d'azote et à l'ozone, notamment en associant les collectivités territoriales au processus d'adoption des mesures d'urgence et en anticipant d'avantage les épisodes de pollution persistants.

Les arrêtés et leurs annexes sont consultables sur le site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne ([www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)) ainsi que sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-nouveau-dispositif-prefectoral-zonal-de-gestion-a23404.html>).



Annances Légales

Vie des sociétés et Appels d'offres

**Vous pouvez transmettre vos annonces jusqu'au MARDI 18 HEURES pour parution dans notre journal le JEUDI**



**Le Petit Journal est habilité à publier les annonces légales sur 11 départements 05 63 20 80 02**

Annances légales : Une information économique



# annonces

contacts, rencontres, voyance

www.rencontres-unions-mariages.fr 05 61 23 80 66 **OUVERT TOUT L'ÉTÉ**

Le spécialiste de la rencontre durable et sérieuse sur votre département

• Femme de 46 ans, prête à redonner sa vie avec son très jeune homme... Elle sera très rayonnante, elle est dynamique et mobile pour aller à la recherche de nouvelles rencontres. Vous serez les mêmes vous qui comptez beaucoup à ses yeux ? 01.02.0338

• Belle femme brune de 43 ans, divorcée, indépendante. Elle aspire à une vie facile d'amour et de sérénité. Jours d'après, elle voyage, elle s'épanouit, elle s'épanouit, elle s'épanouit... Elle est prête à donner sa vie à son homme. Vous aimez les belles femmes, simples et charmantes ? Appelez nous pour la rencontrer. 01.02.0338

• Charmante blonde, 40 ans, divorcée, elle vous séduit par ses qualités morales. 33 ans, vous de sa première union, elle recherche un homme sûr et sachant ce qu'il veut pour lui et sa famille. Elle vous donnera tout son cœur, tout sa simplicité. Une belle rencontre vous attend. 01.02.0338

• Superbe femme, 42 ans, divorcée, elle vous séduit par sa beauté, son charme, son intelligence. 33 ans, vous de sa première union, elle recherche un homme sûr et sachant ce qu'il veut pour lui et sa famille. Elle vous donnera tout son cœur, tout sa simplicité. Une belle rencontre vous attend. 01.02.0338

• Elle est jeune et à 36 ans, maintenant que ses enfants se sont envolés, elle veut profiter de la vie à fond. Belle blonde, indépendante, elle vit à la campagne, aime marcher, voyager, aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Charmante, elle vous séduit par sa personnalité et son charme. 37 ans et elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Ses rêves : croquer un homme sûr et compétent qui la fera pour un rien, qui sera capable de la rassurer et de lui donner sa vie. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Elle cherche un homme sûr et compétent qui la fera pour un rien, qui sera capable de la rassurer et de lui donner sa vie. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Libre dans son cœur dans sa tête, elle est disponible, elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Grande et sportive, 47 ans, divorcée, elle vous séduit par sa personnalité et son charme. 37 ans et elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Dynamique, le mariage est son objectif, elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Accueillante et dynamique, elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Beaucoup d'amour qu'elle partagera à deux : la conviction et la simplicité. 33 ans, sans enfant, célibataire, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Prêt à donner sa vie à son homme, elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Jeune femme de 36 ans, divorcée, elle vous séduit par sa personnalité et son charme. 37 ans et elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Les deux de vos rêves, elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Vous êtes simple, coquette, dynamique, vous avez envie de partager votre vie avec un homme sûr et compétent. Elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Elle est jeune et à 36 ans, maintenant que ses enfants se sont envolés, elle veut profiter de la vie à fond. Belle blonde, indépendante, elle vit à la campagne, aime marcher, voyager, aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Tout jeune retraité de 62 ans, divorcé, encore très actif dans le domaine associatif sportif. J'aime aller aux championnats de tennis, me promener dans la campagne. Énergie et belle humeur, un peu réservé, d'un caractère agréable. 01.02.0338

• Jeune femme de 36 ans, divorcée, elle vous séduit par sa personnalité et son charme. 37 ans et elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Elle est jeune et à 36 ans, maintenant que ses enfants se sont envolés, elle veut profiter de la vie à fond. Belle blonde, indépendante, elle vit à la campagne, aime marcher, voyager, aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Charmante, elle vous séduit par sa personnalité et son charme. 37 ans et elle est prête à donner sa vie à son homme. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Ses rêves : croquer un homme sûr et compétent qui la fera pour un rien, qui sera capable de la rassurer et de lui donner sa vie. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338

• Elle cherche un homme sûr et compétent qui la fera pour un rien, qui sera capable de la rassurer et de lui donner sa vie. Elle est dynamique, elle aime voyager, elle aime marcher, elle aime aller aux restos, bref, tout ce qui est plaisir et joie de vivre. Elle vous attend. 01.02.0338



## Contacts

06 16 10 68 28  
Enseignement rationalisé plutôt  
ronde avec jolies formes pr div  
photos  
PHOTOS CELINE AU 62040

## VOYANCE

06 12 07 20 73 KARINE,  
J'aime célébrer qui aime les  
hommes et les éprouve. Je suis  
à votre écoute.  
MES PHOTOS ENV. KARINE  
au 63637

## MONSIEUR LAURENT

Grand voyant médium  
Sérieux et efficace  
Spécialiste dans les  
problèmes affectifs  
familiaux, professionnels  
et amoureux  
Désempolement,  
Chance et Réussite  
Résultats possibles  
dans les 4 jours  
 Paiement après résultats  
N'attendez plus!  
Posez vos questions  
Tous les jours de 8h à 19h  
06 38 55 61 80

## PROFESSEUR FODEBA

Cadavre voyant médium  
Amour - Fidélité - Développement  
Santé - Chance aux  
impairés scolaires - Travail  
Emploi - Attraction - Amour  
Concours - Protection  
Abandon - Talents et talents  
Reçoit sur RDV  
Déplacements possibles  
 Paiement après résultats  
07 51 06 26 73

## MÂTRE MOU

Voyant médium  
Spécialiste dans la résolution  
des problèmes d'Amour,  
familiaux, fidélité entre  
époux, chantage,  
protection contre les ennemis  
 Paiement après résultats  
07 87 90 48 86  
S'adresse à des adultes

## Union Rencontres

FEMMES  
06 19 43 35 76  
Jeune maman je regale  
chez moi homme coquin  
& discret pour plans réels

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## RENCONTRES H/H

08 95 02 05 50  
0,80€/mn (excl)

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

## CLARA

Belle fille de 40A  
ch. portaites sexual pour  
soignées ou aprem coquines.  
Peut recevoir chez elle  
Tel. 06.01.41.08.39

**LA DÉPÊCHE**  
Journal de la démocratie  
Généraliste et d'actualité  
Samedi 10 septembre 2017  
05 61 23 80 66  
www.ladepêche.com

**AVIS PUBLICS**  
Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, agréé ministériel  
NOR : MCEC1529458A. Prix : 1.80€ HT le millimètre par colonne, de 8h à 18h. Reproduction  
censurée interdite.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE**  
Région Occitanie  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Région Centre-Val de Loire  
Région Grand Est  
Région Hauts-de-France  
Région Île-de-France  
Région Normandie  
Région Occitanie  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Région Centre-Val de Loire  
Région Grand Est  
Région Hauts-de-France  
Région Île-de-France  
Région Normandie

**SOLUTION DES JEUX**  
SUDOKU FACILE DIFFICILE  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9  
1 2 3 4 5 6 7 8 9  
2 3 4 5 6 7 8 9  
3 4 5 6 7 8 9  
4 5 6 7 8 9  
5 6 7 8 9  
6 7 8 9  
7 8 9  
8 9  
9

**Mots croisés N° 3644**  
HORIZONTALEMENT :  
I. FACTORERIE - II. ALAIN TORT  
III. CÈNE TRUIE - IV. EXONÉRÉS -  
V. TAN, TAIE, VI. INNÉ, INSEE -  
VII. EXITANT, CB - VIII. URÉIDE  
COR. IX. SIRENS, PI. X. EN  
RÉSINES.  
VERTICALEMENT :  
A. FACÉTIQUE - B. ALEXANDRIN -  
C. CANONNIER - D. TIEN, ÉTIER -  
E. ON, ET ADNE - F. TRAINÉS  
- G. ÉTREINT, SI - H. ROUÉS - I. PIRIS.  
ECOPE - J. ÉLÉ. DÉBRIS.

**légales**  
Intégrer les évolutions juridiques récentes en intégrant les objectifs de développement durable, le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, et les dispositions du décret n° 2015-175 du 28 décembre 2015.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE**  
Région Occitanie  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Région Centre-Val de Loire  
Région Grand Est  
Région Hauts-de-France  
Région Île-de-France  
Région Normandie  
Région Occitanie  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Région Centre-Val de Loire  
Région Grand Est  
Région Hauts-de-France  
Région Île-de-France  
Région Normandie



# Travaux

Dialogue de juin 2017

## Boulevard du 4 Septembre

Débuté au mois de novembre, le chantier du Boulevard du 4 septembre s'est achevé, comme prévu, fin avril.

Pilotés par le Syndicat des Eaux, les travaux ont été réalisés en partenariat avec la Commune de Castelsarrasin et le Département de Tarn-et-Garonne, maîtres d'ouvrage délégués.

Le cabinet d'étude Dumons Ingénierie a assuré la maîtrise d'œuvre, et les travaux ont été effectués par les entreprises Cousin Pradère et Eurovia :

- réfection de tous les réseaux souterrains (eau potable, eaux usées, pluvial) et mise en place du réseau

fibres optiques ;

- réfection des trottoirs avec mise aux normes accès PMR (personnes à mobilité réduite) ;

- réfection de la voirie et traversée des piétons sécurisée.

Initialement non prévue, la Rue de la Renaissance a également dû être entièrement réhabilitée, suite à la découverte de l'état de vétusté avancé des réseaux.

Une opération qui s'est ajoutée au montant global des travaux de 1.065.000 €, dont 400.200 € à la charge du Syndicat des Eaux et 131.800 € à la charge du Département.



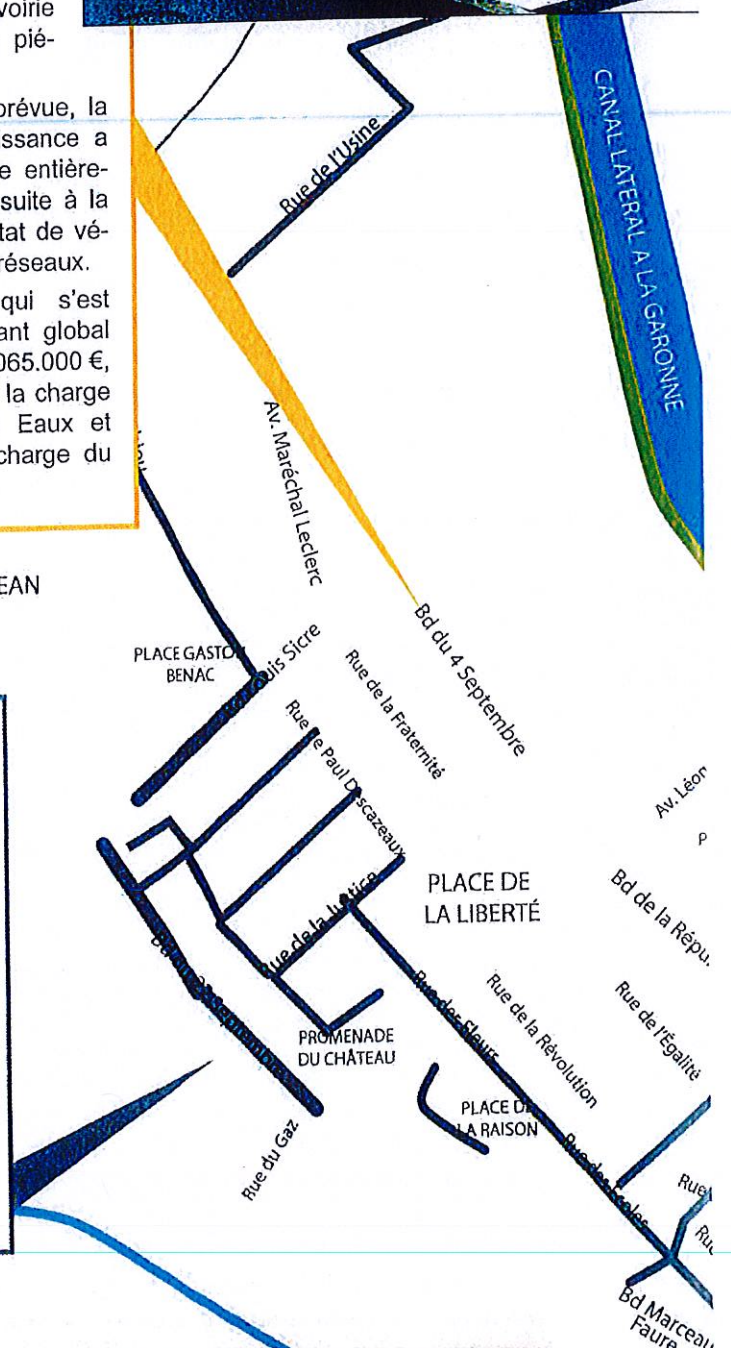
## Rénovation de l'éclairage public

La Ville a engagé un vaste chantier de modernisation de l'éclairage public (2016-2018), visant à assurer un service de qualité, à renforcer la sécurité des usagers et à réduire les coûts de fonctionnement grâce aux économies d'énergie.

Le programme de travaux pour l'année 2017 englobe les secteurs de Gandalou, des Cloutiers et de Courbieu,

ainsi que le centre-ville, avec la rénovation de l'éclairage des rues commerçantes (*rues indiquées en gris sur le plan*) : mise en conformité des installations et réseaux électriques, remplacement des mâts vétustes et des sources lumineuses.

Pour cette année, l'opération est estimée à 612.000 €, sur un total d'1 million d'euros sur 4 ans.



## Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique est programmée du 16 août au 18 septembre 2017.

Sur cette période, les administrés pourront rencontrer le commissaire enquêteur en Mairie de Castelsarrasin, lors des permanences :

- Mercredi 16 août de 9h à 12h
- Jeudi 24 août de 9h à 12h
- Samedi 2 septembre de 9h à 12h
- Samedi 9 septembre de 9h à 12h
- Mercredi 13 septembre de 14h à 17h
- Lundi 18 septembre de 14h à 17h

Service urbanisme : 05 63 95 56 45



Accueil > Politiques publiques > Environnement > Enquêtes publiques - avis de l'autorité environnementale (hors ICPE) > Enquête publique conjointe à Castelsarrasin

Enquêtes publiques - avis de l'autorité environnementale (hors ICPE)

- Enquête publique pour la modification du PLU de la commune de Cordes-Tolosannes
- Enquête publique conjointe à Castelsarrasin
- Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de La Ville Dieu du Temple
- Programme de restauration immobilière n° 5 à Montauban
- Usine hydroélectrique du moulin de Ralayrens
- DUP restauration immobilière à Montauban - programme n°7 de travaux-Canal latéral à la Garonne
- PPG Cérrou et Vère
- Avis de l'AE sur le dossier DIG du PPG 2017-2021 de la CC du Query Caussadais
- Avis de l'AE sur le dossier DIG -PPG 2017-2021 de la CCORGA
- Prise d'eau en rivière Tarn à Lafrançaise
- plan pluriannuel de gestion de la Seye, de la Baye et de la Bonnette
- DUP Restauration immobilière à Montauban - programme n°6
- DUP captage dans la Garonne à Montech
- Aménagement d'un parc photovoltaïque au sol à ORGUEIL
- Dossier SAGE du Viaur

## Enquête publique conjointe à Castelsarrasin

Mise à jour le 31/07/2017

1. Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
2. Projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques
3. Déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon »

Par arrêté n° 26/2017 en date du 27 juillet 2017, le président de la communauté de communes Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) et le projet de déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Redon ».

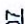
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Castelsarrasin du 16 août 2017 au 18 septembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

> L'avis d'enquête publique - format : PDF  - 0,07 Mb

Partager   

**Documents listés dans l'article :**

 > L'avis d'enquête publique - format : PDF - 0.07 Mb - 31/07/2017





Site officiel de la commune  
Votre Mairie | Cadre de vie | Vie Quotidienne | Enfance et Jeunesse | Tourisme et Loisirs | Culture

Vous êtes ici: Accueil

- Recherche avancée
- Liens directs**
- Journal municipal
  - Le P.L.U./Charte-Vie
  - A l'attention de Chères Vie
  - Service AS actions Jeunesse
  - Service Restauration Médière
  - Médias Petite Enfance
  - Annuaire Scolaire
  - Info-Tourisme-Castelsarrasin
  - Marchés Publics
  - Urbanisme

Galerie photos



**Agenda**

Voir tout l'agenda

13/07/17 au 25/08/17  
Exposition "Transparence et densité"  
Café de l'urbanisme

20/07/17  
Vieilles Dames  
Ecole Les Ombres

04/08/17  
Marché nocturne Artisanal et Gourmand  
Espace-Vie à 19h

11/08/17  
Fête de la Ville de Castelsarrasin  
A partir de 12h00

25/08/17  
Fête de la Liberté  
Espace Jean Moulin à 20h

**Nos Services en Ligne**

- Portail Petite Enfance
- Portail Famille
- Vos droits et démarches

**Actualités**

**Recrutement - animateurs périscolaires**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le service des affaires scolaires de la mairie de Castelsarrasin recrute des animateurs pour encadrer les activités périscolaires dans les écoles primaires. Nous recherchons...

[En savoir plus]

**Plan Local d'Urbanisme - Permanences commissaire enquêteur**

L'enquête publique est programmée du 16 août au 18 septembre 2017. Sur cette période, les demandeurs pourront rencontrer le commissaire enquêteur en Mairie de Castelsarrasin, lors des permanences: Mercredi 16 août de 9h...

[En savoir plus]

**Zones bleues en centre-ville**

À compter du lundi 31 juillet 2017, des zones bleues...



Site officiel de la commune  
Votre Mairie | **Cadre de vie** | Vie Quotidienne | Enfance et Jeunesse | Tourisme et Loisirs | Culture

Vous êtes ici: Accueil | Cadre de vie | Urbanisme | PLU

- Recherche avancée
- Syndicat des eaux**
- Urbanisme
  - PLU
  - Plan communal de sauvegarde
  - Service Aménagement et Développement
  - Le 31e régime du génie
- Liens directs**
- Journal municipal
  - Le P.L.U./Charte-Vie
  - A l'attention de Chères Vie
  - Service Actions Jeunesse
  - Service Restauration Médière
  - Médias Petite Enfance
  - Annuaire Scolaire
  - Info-Tourisme-Castelsarrasin
  - Marchés Publics
  - Urbanisme

Galerie photos

**Le Plan Local d'Urbanisme**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE**

- Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques
- de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Rédon »



Par arrêté en date du 27 juillet 2017, le président de la communauté de communes Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de CASTELSARRASIN et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de Périmètre délimité des Abords (PDA) et le projet de déplacement de la voie communale VC 92 dite « de la Fontaine de Rédon ».

M. Jean-Marie WILLMART exerçant la profession d'ingénieur conseil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Castelsarrasin du 16 août 2017 au 18 septembre 2017 inclus, tous jours et heures habituelles d'ouverture.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en délimitant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune/communauté de communes, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Les objectifs poursuivis sont:

- Définir et affirmer les axes de l'aménagement du territoire de la Commune s'inscrivant dans un renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, une restructuration des espaces urbanisés, un lien avec l'analyse de capacité de densification et de mutation des espaces bâtis et de l'analyse de consommation foncière.
- Intégrer les plates-formes d'action de l'étude sur la redynamisation du centre-ville afin d'y promouvoir son





Site officiel de la commune

[Votre Mairie](#) | [Cadre de vie](#) | [Vie Quotidienne](#) | [Enfance et Jeunesse](#) | [Tourisme et Loisirs](#) | [Culture](#)



Vous êtes ici: [Accueil](#) / [Actualités](#)

Recherche Avancée Index

#### Liens directs

- Journal municipal
- Le P.L.U. Cycle 1-2-3
- Ateliers du Citoyen Vieux
- Service Animation Jeunesse
- Service Restauration Scolaire
- Maison Publique Enfance
- Athlétisme Scolaire
- Atelier Tennis Gratuit
- Musée Public
- Urbanisme

## Plan Local d'Urbanisme - Permanences commissaire enquêteur

L'enquête publique est programmée du 15 août au 18 septembre 2017.

Sur cette période, les administrés pourront rencontrer le commissaire enquêteur en Mairie de

Castelsarrasin, lors des permanences :

- Mercredi 16 août de 9h à 12h
- Jeudi 24 août de 9h à 12h
- Samedi 2 septembre de 9h à 12h
- Samedi 9 septembre de 9h à 12h
- Mercredi 13 septembre de 14h à 17h
- Lundi 18 septembre de 14h à 17h

Contact Service urbanisme : 05 63 95 56 45

En savoir plus sur l'avis d'enquête publique conjointe

[-< retour vers Accueil](#)

Galerie photos

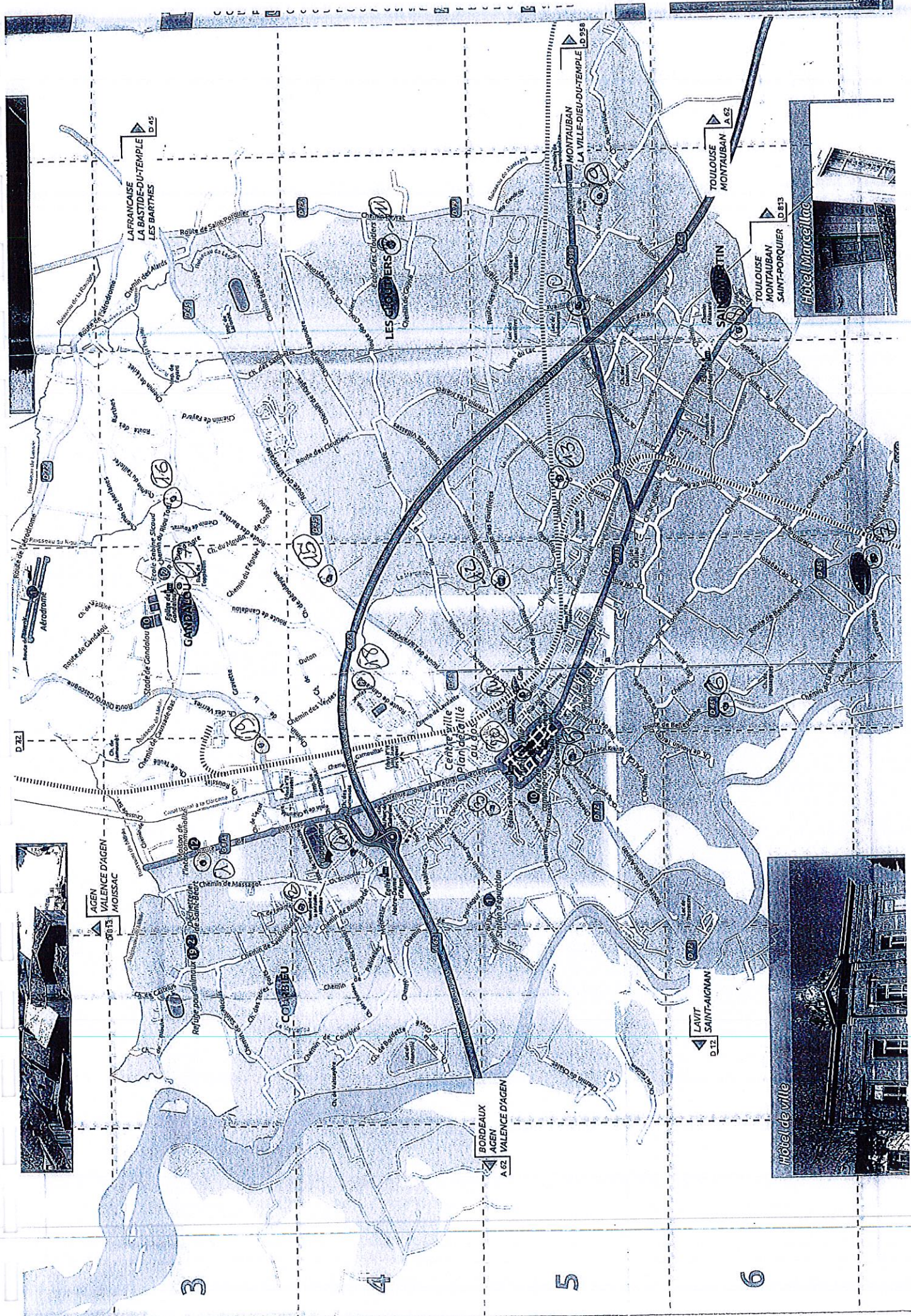


Ville d'Urbanisme

[Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Contact](#) | [Flux RSS](#)

Mairie de ville - 5, Place de la Liberté - BP 80 034 - 82103 Castelsarrasin Cedex - Tél 05 63 32 73 00





AGEN  
VALENCE D'AGEN  
MOISSAC

BORDEAUX  
AGEN  
VALENCE D'AGEN  
A 62

LAVIT  
SAINT-AIGNAN  
D.12

